

PROJET

GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

AJUSTEMENT 1

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

6 COMMUNES

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire en date du 24/06/21

Pour le Président, le Vice-président délégué à l'Urbanisme

Alain VAN GHEIDER

Alain VAN GHEIDER

ANNEXES

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

RANSART

Arras

Communauté Urbaine

Légende

- Servitudes de passage

 - I3 : Canalisation de gaz
 - I4 : Ligne électrique
 - I4 : Générateur électrique
 - I5 : Canalisation air liquide
 - I5 : Périmètre canalisation air liquide
 - EL3 : Chemin de halage
- Servitudes d'alignement

 - T1 : Chemin de fer
 - EL7 : Servitudes d'alignement
 - EL11 : Interdiction d'accès routes express
- Servitudes d'abord ou de voisinage

 - INT1 : Périmètre servitudes relatives aux cimetières
 - INT1 : Servitudes relatives aux cimetières
- Servitudes de classement ou de protection

 - AC1 : Monuments historiques (MH)
 - AC1 : Périmètre MH
 - AC2 : Sites classés et inscrits
 - T5 : Servitude aéronautique (piste)
 - T5 : Servitude aéronautique (zone de dégagement autour des pistes)
 - PT1 : Protection centre de réception et d'émission radioélectrique contre les perturbations radio
 - PT2 : Protection centre de réception et d'émission radioélectrique contre les obstacles
 - PT3 : Réseaux de télécommunication
 - AS1 : Captage d'eau potable
 - AS1 : Périmètre de protection de captage
 - Périmètre immédiat
 - Périmètre rapproché
 - Périmètre éloigné
 - PM2 : Servitudes relatives aux installations classées
 - Périmètre PPRT
 - Entreprise soumise à PPRT